

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 03/06/2015 à 18 heures
(articles L-7 et R. 121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille quinze, le 3 juin à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 28/05/2015

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 13 /15

LANDET J.C, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, GONCALVES M, CASES F, AYOUB S, DERS JJ, CAZAUX G, ESCACH M.

Membres du CCAS présents à la séance : 7

LANDET JC, AYOUB S, COLOMBIES D, PEZ A, MARRASSÉ N, MARTY J, BOULANGER J

Procurations:

MAZAS Christian → CASES Françoise
TAHAR Malika → CAZAUX Gilbert

DEMAY Jacques → MARRASSÉ Nelly

Excusés : SANZ Arsène

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : DERS JJ

Pour – 10 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, COLOMBIES D, MARRASSÉ N, ESCACH M, CAZAUX G, AYOUB S

Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M

Approbation du compte rendu de la séance du 13/04/2015 :

Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ

Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS Ch, GONCALVES M

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 13/04/2015 est approuvé.

1/ Vote du taux des taxes directes locales

Les services préfectoraux ont relevé que les taux votés par le Conseil Municipal ne respectaient pas les dispositions légales de l'article 1636 B du Code Général des impôts

relative, en particulier, à l'évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui ne doit pas progresser plus vite que celui de la taxe d'habitation.
Le taux de la TFNB doit donc être diminué de 0.04 % (113.26 % à 113.00 %) ce qui entraîne une diminution du produit attendu de 29. €.

TAXE	TAUX 2014	%	TAUX 2015
Taxe d'habitation	21.36	1.966292 %	21.78
Taxe foncière bâtie	22.84	1.966292 %	23.29
Taxe foncière non bâtie	111.04	1.966292 %	113.22
Produit fiscal	516 542. €		539 618. €

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, GONCALVES M

Abs – 2 voix : CASES F, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

2/ Décisions modificatives budgétaires

Quatre modifications budgétaires sont nécessaires pour régulariser des imputations (PVR, Frais d'études et vente de terrains) ainsi qu'une rectification du produit fiscal attendu suite à la correction du taux de la TFNB.

Dépenses		Recettes	
1336 PVR	9 440.00	1326 PVR	9 440.00
2031 Frais d'études	10 309.52	202 frais liés à doc	10 309.52
2184 Mobilier	2 520.00	024 Produits de cession	2 520.00
673 Titres annulés	2 520.00	6419 Remboursements	- 29.00
60611 Eau	-29.00	73111 Taxes foncières	- 29.00
Total dépenses 24 760.52		Total recettes 24 760.52	

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, GONCALVES M, CASES F, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

3/ Cession à la commune de 5 chemins privés

Le géomètre ayant fourni les documents modificatifs du parcellaire cadastral des 5 chemins privés cédés à la commune, il convient de délibérer afin que les parcelles suivantes intègrent le domaine public communal.

Chemin de Bélesta :

Propriétaire MAZAS, 15a 11ca provenant des parcelles B 369-373-623-1017-1019
Propriétaire BERGE LASSALE, 29a 43ca provenant des parcelles B 374-375-382-1071
Propriétaire BLOY LAFFONT, 6a 55ca provenant des parcelles B 383-1073

Chemin de Campredoun :

Propriétaire Succession SUBRA, 21a 26ca provenant des parcelles A 116-117-118-758-761-762-763

Chemin de Coustiro Basso :

Propriétaire JOURDA, 18a 03ca provenant des parcelles B 92-1023-1271

Propriétaire FAURE, 07 ca provenant de la parcelle B 1025

Chemin de la Fourcade :

Propriétaire DERS, 11a 70ca provenant des parcelles E 33-53-1042

Propriétaire FLOUCAT, 37a 24ca provenant des parcelles E 50-52-54-56-57

Chemin du Rigaillet :

Propriétaire NEGRE, 7a 52ca provenant de la parcelle A 658

Propriétaire RAZAT, 35a 90ca provenant des parcelles A 351-622-625

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, CASES F, MAZAS Ch

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

4/ Transfert de compétences à CO.LAUR.SUD

Il convient de délibérer afin de transférer à la communauté de communes CO.LAUR.SUD :

- la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques,
- la compétence périscolaire.

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, GONCALVES M, CASES F, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

5/ Travaux & Acquisitions

La commission travaux propose de demander au Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention pour aider la commune à financer les travaux et acquisitions suivants :

- Eglise de St-Léon, travaux de plâtrerie :	1 700.00 €
- Rénovation du Foyer rural de Caussidières :	6 729.00 €
- construction local pétanque :	6 635.34 €
- Rénovation Foyer rural de St Léon :	26 285.00 €
- Rénovation Salle de la Chasse Caussidières :	20 448.00 €
- Voie d'accès au Presbytère :	4 040.00 €
- Remplacement porte Epicerie :	2 308.30 €
- achat d'une tondeuse :	616.67 €
- achat de 2 armoires métalliques :	494.00 €
- remplacement ordinateur école :	1 115.00 €
- rayonnage préau Groupe Scolaire :	1 428.14 €

Ces travaux seront réalisés successivement, suivant les disponibilités financières.

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, CASES F, MAZAS Ch

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

6/ Modification du périmètre du SITPA

En tant que commune membre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées, la commune de St-Léon soit délibérer afin d'approuver :

- l'adhésion au SITPA de la commune de Bordes de Rivière
- le retrait du SITPA de la commune de Saint-Rome

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, GONCALVES M, CASES F, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

7/ Numérotation de voies

La direction Midi-Pyrénées de la Poste, demande la numérotation des constructions implantées de part et d'autre de la voie communale n°6 d'Auragne et de la voie communale n°4 du Chemin du Villa, afin d'en faciliter la localisation.

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, GONCALVES M, CASES F, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

8/ Location de la salle du bar

Le bail de location de la salle du bar, située 2 rue de la Bascule ayant été résilié à compter du 01/09/2024, Monsieur le Maire propose la location de ce local à la coiffeuse du village. Le précédent loyer mensuel avait été fixé à la somme de 215 € et les provisions mensuelles pour charge à la somme de 85 €, soit la somme mensuelle de 300. €

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSÉ N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, GONCALVES M, CASES F, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

Obsèques de Mr VALLADOLID :

La facture des frais d'obsèques de Mr VALLADOLID s'élevant à la somme 4 140.60 euros, l'accord du Conseil d'Administration du CCAS a été demandé, pour prise en charge de cette facture à l'article 6568 (secours) du Budget du CCAS.

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSE N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, AYOUB S, DERS JJ, GONCALVES M, CASES F, MAZAS Ch

Cette délibération est adoptée.

Mr POUNT-BISET Indique qu'une réunion de lancement pour la révision du POS et passage en PLU se tiendra le jeudi 4 juin 2015 à 16 heures.

Mme CASES → réhabilitation du chemin de randonnée qui va de la Fourcade au lieu-dit "Paris" ?

Mr POUNT BISET propose de soumettre cette demande à COLAURSUD, ces travaux pourraient être effectués dans le cadre des chantiers d'insertion.

Mme CASES → problèmes d'écoulement des eaux de pluie dans le lotissement "En Souleilla" ?

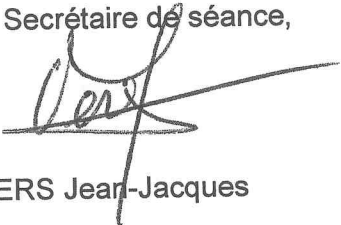
Mr le Maire indique que les travaux, avec la création d'un nouvel avaloir, vont être réalisés courant septembre dans le cadre du pool routier.

Mme CASES → vitesse excessive et dangereuse dans les lotissements (notamment "En Souleilla") et sur la RD 19 ?

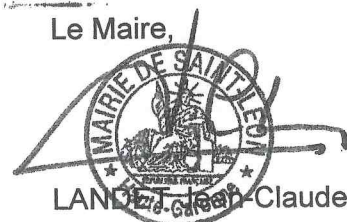
Mr POUNT BISET propose de changer l'emplacement du radar pédagogique et de faire appel à la Gendarmerie pour faire des contrôles plus fréquents.

La séance est levée à 18h50

Le Secrétaire de séance,


DERS Jean-Jacques

Le Maire,


LANDET Jean-Claude